



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 28 avril 2023 à 20 heures 00 minutes  
à la Mairie

Quorum : 6

**Présents :**

M. DELOR Jean-Michel, M. DOSDAT Patrice, Mme DUBOST Nathalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François

**Procuration(s) :**

M. ALIF FISCHER Julien donne pouvoir à M. LEIDELINGER Jean-François, M. CHRISTOPHE Jean-Charles donne pouvoir à M. FAVIER Thomas, Mme CUNIN Stéphanie donne pouvoir à Mme DUBOST Nathalie

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. PETIT Jean-Claude

**Secrétaire de séance :** Mme DUBOST Nathalie

**Président de séance :** M. LEIDELINGER Jean-François

**1 - Application de la fongibilité des crédits suite au passage à la M57**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

**Ceci étant exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser le Maire à procéder, à compter de ce jour, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**2 - Demande de subvention**

Le Maire sollicite l'assemblée l'autorisation de faire une demande de subvention Ambition Moselle pour le projet d'enfouissement des réseaux à hauteur de 25 % pour les travaux :

Le montant estimé des travaux s'élèverait à 523 633 € H.T, incluant le passage aux LEDS des lampes déjà enfouies et les frais d'étude

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches de demandes de subventions auprès de Ambition Moselle.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 3 - Bail à Ferme

Le Maire avise l'assemblée avoir reçu la demande d'abandon de location des terres communales partagées sises sur la section 32 parcelles 21 et 77/52 par l' EARL des Vignes et avoir par la suite portée à l'affichage public la vacance de bail du 2 janvier 2023 au 24 avril 2023.

AVISE :

l'assemblée qu'une demande de location a été reçue à la Mairie de la part de Madame GUILLAUME Aline qui sollicite un bail à ferme pour ces parcelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE :

- D'accepter la demande de Madame GUILLAUME Aline et de lui accorder un bail à ferme pour une durée de 9 années révolues ;
- De fixer le fermage annuel en espèces représentant la valeur en argent de 3 quintaux de blé à l'hectare au prix fixé annuellement par arrêté ministériel au moment de l'échéance. Le prix du quintal de blé en matière de fermage est de 24.56 euros pour 2022 ;
- Que le locataire devra s'engager à régler chaque année, une participation forfaitaire aux impôts fonciers qui s'élève à la valeur du blé à l'héctar ;
- Que le fermage sera à régler chaque année au mois de novembre et pour la première fois en novembre 2023 ;
- Que les frais d'enregistrement du bail auprès de la Recette Principale de Metz sont à la charge du preneur.

CHARGE :

Monsieur le Maire de prendre les dispositions nécessaires pour l'établissement et la signature d' un bail à ferme avec Madame GUILLAUME Aline, aux conditions ci-dessus mentionnées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 4 - Désignation d'un correspondant incendie

Compte tenu de l'indisponibilité actuelle du correspondant incendie et secours, désigné lors du conseil municipal du 7 octobre 2022, le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le remplacement du correspondant actuel.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- de remplacer Monsieur PETIT Jean-Claude, désigné correspondant incendie et sécurité par la délibération du 7 octobre 2022
- de désigner Monsieur Patrice DOSDAT correspondant incendie et sécurité par un vote à l'unanimité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Subvention accordée à l'association Famille Rurale "Grain de Folie"  
Le conseil municipal

DECIDE

- d'accorder une subvention de 2 000.00€ à l'association "Familles rurales", "Grain's de Folie"  
pour l'organisation du festival annuel de "La remorque du Pat" qui se déroulera en 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Divers autres

- Rencontre avec Mme Mélanie MARTIN de la CCHCPP
  - Dans le cadre de la trame verte et bleue, des actions de plantations de haies à Chevillon (Allée de l'écluse) et le long de la route départementale entre Maizeroy et Chevillon, peuvent être pris en charge par la CCHCPP ( fournitures de plantes, actions de platation avec les scolaires..).
  - Il faudra s'occuper de la barrière de protection de l'Allée de l'écluse.
  - Au Monceau, possibilité d'envisager un verger. A voir avec Mme MARTIN
  - Une réflexion sur le terrain près de la Step en termes de plantations.
- Le point est fait sur l'éclairage du rond point. Travaux vers le 24 mars 2023
- L'ossuaire a été reçu cette semaine; les travaux sont prévus pour bientôt
- Trous sur la voirie à réparer:
  - L'enrobé froid a tendance à se décoller en été. Le coût est entre 25 et 30 euros les 25kgs
  - Le béton fibre envion 50€ les 25kgs, avec une prise de 2h sur 10 à 150mm
- Dossier pour la réparation de l'orgue :
  - Demandes au Conseil Départemental et à la Fondation du Patrimoine, lancées par Thomas FAVIER.
  - Le coût estimatif pour la Mairie serait dans l'ordre de 3 000€ et de 3 000€ pour le Conseil de Fabrique

Le Secrétaire de séance,

Fait à Maizeroy  
Le Maire,

